



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 avril 2026	Le vingt-sept avril deux mil vingt-six à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 avril 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.
Date de convocation 20 avril 2026	<u>Étaient présents</u> : Anne-Sophie DE BESSES, Albert NANIYOULA, Carole HERVAGULT, Pascal MARIE, Marie-Claude LAURET, Daniel BREINER, Karine BOTTE, Pauline BACHELET, Ludovic GUIOT, Arnaud DAMIEN, Delphine MORELLE, Philippe MAUGER, Jérôme LANGLOIS, Cyrille MANSOUR, Manuella FERREIRA, Hélène LEPRESLE, Emilie BRUNEL-RAYMOND, Valérie LOUCHEL, Danyla GUY, Fouad REOUINI, Elisabeth METRAL-SYORD
Nombre de Conseillers	
En exercice..... 27	<u>Étaient absents avec pouvoir</u> : Cédric VIGUERARD à Carole HERVAGULT, Corentin LECOMTE à Anne-Sophie DE BESSES
Présents 22	
Pouvoirs 02	<u>Absents</u> : Victor LEMOINE, Béatrice GAILLOT, William BERTRAND
Votants 24	
	<u>Secrétaire de séance</u> : Albert NANIYOULA

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

26.41 - DESIGNATION D'UN ELU REFERENT CORRESPONDANT DEFENSE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Créé en 2001 par le Secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens combattants, le Correspondant Défense a vocation à développer le lien Armée-Nation et promouvoir l'esprit Défense.

Son rôle est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.
En tant qu'élu local, il mène des actions de proximité.

Au sein de chaque Conseil municipal est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région, sur les questions de défense.

Monsieur le Maire précise que la désignation a lieu par vote à main levée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- DE DESIGNER Cédric VIGUERARD en tant que correspondant Défense auprès du Ministère de la Défense.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	24
Pour	24
Contre	-
Abstention	-

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.

Le/La secrétaire de séance

Certifié conforme et exécutoire
Le Maire de Pont de l'Arche.
Richard JACQUET